



**ARRETE TEMPORAIRE PORTANT SUR LA
RESTRICTION DE LA CIRCULATION ET DU
STATIONNEMENT AU DROIT DES TRAVAUX
DANS LA RUE VICTOR HUGO**

Arrêté de police N° 66/2018 du 30 août 2018

MAIRIE DE
GUESNAIN
(NORD)

Le Maire de la commune de GUESNAIN,
Vu l'article L2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales
Vu le code de la route,
Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures de nature à
assurer la sécurité routière, piétonne et cycliste dans la rue Victor Hugo
dans le cadre d'un branchement électrique pour le compte d'ENEDIS.

ARRETE

- Article 1** Des travaux de création d'un branchement électrique aéro-souterrain de type 1 seront effectués pour une durée de 12 jours à compter du lundi 17 septembre 2018 dans la rue Victor Hugo.
- Article 2** Pendant toute la durée du chantier, la circulation sera perturbée et se fera sur une demi-chaussée alternée par feux tricolores selon les besoins du chantier.
- Article 3** La vitesse de circulation sera réduite à 30KM/H.
- Article 4** Le stationnement sera temporairement supprimé sur l'emprise du chantier
- Article 5** La société SATCOMS exécutera les travaux et se chargera d'assurer la sécurité du chantier et de la mise en place de la signalisation réglementaire.
- Article 6** La société SATCOMS dont le siège est au 18 Chemin de Croisette 62118 Roeux
Madame le Commissaire Divisionnaire, Chef de District de Police de DOUAI
Monsieur le Commissaire de Police de SIN LE NOBLE sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à GUESNAIN
Le 30 août 2018
Le Maire,
Maryline Lucas

